SANNOIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
www.ville-sannois.fr

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2025

N°2025/101

OBJET : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC MARCHE CYRANO – REVALORISATION DES TARIFS DU 1ER SEPTEMBRE 2025 AU 31 AOUT 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
LE DEUX OCTOBRE,

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 19 septembre, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence **de Monsieur Bernard JAMET,**

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. GORZA, Mme TROUZIER EVEQUE,
Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER, Mme CAMPAGNE,
M. PURGAL, Mme BRULE, Mme CAPBLANC,
Adjoints
Mme AUBIN, Mme FAUCONNIER, Mme RICARD,
Mme HELT, M. PERRET,

Le nombre de conseillers en exercice est de 35

Conseillers Délégués
M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND,
M. HUMEAU, M. PONCHEL, Mme SAIDI, M. LEGUEIL,
M. ZAMBUJO, M. FLEURIER, Mme RODRIGUEZ,
Mme CHRISTIN, Mme JACQUET-LEGER et M. FLAMENT
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. WILLIOT	à	Mme CAMPAGNE
M. FABRE	à	M. PURGAL
Mme QUEYRAT-MAUGIN	à	Mme TROUZIER EVEQUE
M. BOISCO	à	Mme RICARD
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme ACHOUR	à	Mme CAPBLANC
M. LAMARCHE	à	M. PONCHEL
M. BOULIGNAC	à	M. FLAMENT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme HELT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT
A.R. du ...07 octobre 2025.....
Identifiant unique de l'acte
N° 095-219505823 - 20251002 - DL2025 - 101 - DE
Publiée le ...07 octobre 2025.....

VILLE DE SANNOIS - 95111 Val d'Oise

Pour le Maire
Par délégation
La Directrice Générale des Services
C. NOUAILHETAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/101 du 2 octobre 2025

OBJET : (60) DELEGATION DE SERVICE PUBLIC MARCHE CYRANO – REVALORISATION DES TARIFS DU 1ER SEPTEMBRE 2025 AU 31 AOUT 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21,

Vu la délibération n°2022/56 du 23 juin 2022 relative au renouvellement de la délégation de service public du marché d'approvisionnement de détail Cyrano avec la société SOMAREP à la date du 1er septembre 2022.

Considérant que le contrat de délégation de service public pour la gestion du marché Cyrano prévoit, à l'article 28, que les tarifs droits de place et le montant de la redevance versée à la Ville évoluent par application d'une formule de révision représentative des charges.

Vu l'avis des IIIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 23
Vote(s) Contre : 2
Abstention(s) : 10

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les tarifs du marché « Cyrano » à compter du 1er septembre 2025, comme suit :

A/DROIT DE PLACE ET DE NETTOYAGE (HT)

* les 6 premiers mètres de façade marchande (avec balayage) le ml.....	2,60 €
* Supplément pour place d'angle couverte (avec balayage)	2,17 €
* au delà de 6 m de façade marchande (avec balayage) le ml.....	3,14 €

B/PLACES A DECOUVERT (HT)

* Le mètre linéaire de façade (avec balayage) le ml.....	2,60 €

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite de la délibération N°2025/101 du 2 octobre 2025

C/VEHICULE SPECIALEMENT EQUIPE POUR LA VENTE (HT)

* Véhicule inférieur à 6 m.....	12,13 €
* Véhicule compris entre 6 m et 8 m.....	15,79 €
* au delà de 8 m par mètre supplémentaire.....	3,54 €

D/DROITS DE STATIONNEMENT OU DE DECHARGEMENT (HT)

* Pour une voiture ou un camion.....	1,36 €
* Stationnement dans le parking couvert à l'arrière du marché.....	3,27 €

E/REDEVANCE (TTC)

Versée à la Ville.....	77 028 €

Article 2 : dit que les recettes seront encaissées au budget principal 2026.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : https://www.telerecours.fr.

AINSI DELIBERE,

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Parisis

VILLE DE SANNOIS
95110 Val d'Oise

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Liliane HELT

Conseillère municipale
déléguée aux collectifs citoyens
autour du développement durable